

Bac + 2 ou DCG ?

Le débouché traditionnel du BTS CGO ou d'un DUT GEA (bac+2) est l'entrée dans la vie active. Cependant, de plus en plus de titulaires de ces diplômes poursuivent des études notamment en Licence professionnelle ou en Licence CCA (bac+3) ainsi qu'en DCG (avec une entrée en 2^{ème} année de DCG uniquement).

Pour les titulaires d'un DCG (bac +3), l'entrée dans la vie active est aussi envisageable. Cependant, la majorité des étudiants poursuivent leurs études en Master (bac+5), avec de bonnes chances de réussite. Ces poursuites d'études peuvent ensuite conduire ces étudiants jusqu'aux diplômes d'expert-comptable et/ou de commissaire aux comptes (bac+8).

D'autre part, le rythme de travail personnel est plus soutenu en DCG qu'en BTS CGO ou DUT GEA, avec des compétences attendues à l'examen plus élevées. En contrepartie, la formation au DCG comporte un peu moins d'heures de cours au lycée.

Enfin, le redoublement est possible en BTS CGO ou en DUT GEA mais pas en classe de DCG (sauf en Troisième année).

En résumé, la formation en DCG est plus exigeante qu'en BTS CGO ou DUT GEA mais prépare mieux, à la fois, à la vie professionnelle et à la poursuite d'études aux niveaux bac+5 et bac+8.

Remarque : si vous êtes titulaire d'un BTS CGO ou d'un DUT GEA et si vous souhaitez vous inscrire en classe de DCG, nous vous conseillons de présenter l'épreuve d'Introduction à la comptabilité en fin de Deuxième année de BTS. Vous pouvez aussi passer l'épreuve de SIG (Systèmes d'Information de Gestion). En revanche, nous vous déconseillons de vous présenter à l'épreuve d'Anglais appliqué aux affaires qui nécessite une préparation spécifique.

Pour plus de renseignements : prepa-ec@laposte.net.